

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE

F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 12 septembre 2003

Me Richard Lassonde
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Par courriel et par messagerie

OBJET: Demande d'Hydro-Québec afin d'obtenir les autorisations requises pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés à la distribution et au transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3512-2003
Notre dossier : S-26412/FJM/NL

Cher confrère,

La présente fait suite au courriel que Madame Suzanne Paradis, du Secrétariat de la Régie, nous a fait parvenir, hier après-midi, afin de vérifier les disponibilités des parties pour la tenue potentielle d'une audience dans le dossier mentionnée en titre.

La Régie a suggéré les dates des 1^{er}, 3 ou 6 octobre prochain et elle a indiqué qu'il était possible qu'une telle audience soit nécessaire et que les détails à ce sujet nous seront confirmés dans une lettre que son Secrétariat nous transmettra le 22 septembre prochain.

Selon ce qui précède, il serait envisageable que la Régie choisisse de rouvrir l'enquête pour entendre de la preuve additionnelle, au besoin.

Nous ne pouvons toutefois prévoir quels devront être les témoins qu'Hydro-Québec devra faire entendre, s'il devait y avoir une audience, tant que la Régie n'aura pas indiqué les sujets de ses préoccupations. Par conséquent, nous ne pouvons pas sonder immédiatement tous les témoins potentiels quant à leurs disponibilités.

MARCHAND, LEMIEUX

2

Nous ne serons donc pas en mesure d'informer la Régie sur laquelle ou lesquelles des dates proposées pour la tenue éventuelle d'une audience conviendraient avant de recevoir les détails que la Régie doit nous transmettre le 22 septembre prochain.

Copie de la présente lettre est envoyée, ce jour, par courriel seulement, aux intervenants dont les noms apparaissent à la liste en annexe.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/mb

c.c. Intervenants - R-3512-2003 (liste en annexe)
(par courriel seulement)